



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°4 AU MARCHÉ
DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE, PASSE
AVEC ALTHABEGOITY-BAYLE**

**DÉCISION N° DM-23-120
EN DATE DU 06 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 11 février 2009, attribuant le marché négocié de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint constitué des sociétés ALTHABEGOITY-BAYLE, PENA & PENA et OMIUM GENERAL d'INGENIERIE ;

VU la décision n°AU-11-095 en date du 28 mars 2011 relative à la signature de l'acte modificatif n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain du Centre-Ville ;

VU la décision n°AU-15-020 en date du 23 janvier 2015 relative à la signature de l'acte modificatif n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain du Centre-Ville ;

VU la décision n°AU-18-368 en date du 03 décembre 2018 relative à la signature de l'acte modificatif n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain du Centre-Ville ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 09/02/2023, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°4 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°4 a pour objet la prise en compte de la reprise d'études du dossier Projet de la Phase 3c, la phase n°3 ayant fait l'objet de plusieurs consultations d'entreprises au lieu d'une seule prévue initialement, ainsi que la modification du calendrier des travaux ;

CONSIDÉRANT que le nouveau montant du marché sera en moins-value et la durée de la phase 3c initialement été estimée à 9 mois, mais ramenée à 7 mois, en comprenant la phase de préparation de 2 mois ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°4 au marché de maîtrise d'œuvre aménagement urbain du Centre-Ville – 3ème phase avec le cabinet d'architecte ALTHABEGOITY-BAYLE, sis, 17 Rue du Pont aux Choux – 75003 PARIS, représenté par ALTHABEGOITY Bernard, Architecte - Urbaniste et Annick BAYLE, Architecte, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec les sociétés cotraitantes, PENA & PENA et OMIUM GENERAL D'INGENIERIE.

Compte tenu du montant du présent de l'acte modificatif n°4, le nouveau montant du marché s'élève à :

Montant du forfait de rémunération HT (valeur septembre 2010) suite à l'acte modificatif n°1 :	2 096 540,00 €
Montant de l'acte modificatif n°2 HT (valeur septembre 2010) :	96 522,00 €
Montant de l'acte modificatif n°3 HT (valeur septembre 2010) :	137 427,00 €
Montant de l'acte modificatif n°4 HT (valeur septembre 2010) :	- 2 529,00 €
Nouveau montant du marché HT :	2 327 960.00 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230306-lmc1H10573H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/03/2023
Date de Publication : 06/03/2023